

REPUBLICQUE FRANCAISE  
LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE  
VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

-----  
**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE**  
-----

**LE CONSEIL,**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le quatre décembre deux mille dix-neuf se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Manuel AESCHLIMANN.

**Présents :**

Adjoins au Maire :

M. MANCIPOZ  
Mme BOURDIER-CHARAF  
Mme FISCHER  
M. LAM  
M. MARTIN SAINT LÉON  
Mme CARMANTRAND  
Mme AESCHLIMANN  
M. MARE  
Mme CAZABAN  
M. SITBON  
Mme MEYNARD  
M. ISOARD  
M. SELLIER  
M. DE PINS  
Mme CHRIQUI-MENGEOT  
M. BLEU  
Mme SARADJIAN  
Mme GUETTÉ  
M. BATTAN  
M. LE GAC

Conseillers Municipaux délégués :

Mme PEROT  
Mme ALOUANE-ADAFER  
Mme SIVAC  
M. BUREL  
Mme DELLOYE  
M. JUSTICE  
M. RECLUS  
Mme BELKHEIR  
M. GUILLOT-NOEL  
Mme FAGNIA

Conseillers Municipaux :

M. JEHANIN  
M. GUILLARD  
Mme BAILLET  
M. BERARD DE MALAVAS  
Mme RAZZOUKI-ANDALOUCI  
M. GARCIA  
Mme ESCIATTIER

**Pouvoirs :**

M. MOUËDDENE à Mme SARADJIAN, Mme PARRININ à M. LAM, M. DE MASSIA à Mme CARMANTRAND, M. AUNEVEUX à Mme GUETTÉ, M. GOMEZ à M. BERARD DE MALAVAS, Mme GUILLERMET à M. LE GAC, M. PESIC à Mme ESCIATTIER.

**Excusés :**

**Absents :**

M. TREMEAU, M. BAUDU, Mme ALLOULIN, Mme MERIC, Mme MAYOLY-FLORENTIN.

\*

\*

\*

## LE CONSEIL,

**DECIDE :**

### **I - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL**

- de **DESIGNER** M. Thomas LAM pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*  
\*                    \*

### **II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

#### **1 - Approbation du Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2019**

- d'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2019.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*  
\*                    \*

### **III - INTERCOMMUNALITE**

#### **1 - Approbation du rapport d'activité, année 2018, de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine**

- de **PRENDRE ACTE** de la communication du rapport annuel sur l'activité de l'Etablissement Public Territorial (EPT) de la Boucle Nord de Seine pour l'exercice 2018, annexé au présent.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*  
\*                    \*

**2 - Approbation du rapport, année 2019, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée entre l'EPT "Boucle Nord de Seine" et ses communes membres**

- d'**APPROUVER** le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT de l'EPT « Boucle Nord de Seine » pour 2019.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*  
\*                      \*

**3 - Elaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine - Débat sur les Orientations Générales du RLPi**

- de **PRENDRE ACTE** des orientations générales proposées dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de l'EPT Boucle Nord de Seine.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*  
\*                      \*

**IV - POLITIQUE DE LA VILLE**

**1 - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif « FILH ALLO PROJET » au titre de l'année 2019 à divers porteurs de projets**

- d'**ALLOUER** des subventions dans le cadre du FILH selon le détail suivant :

- Association Studio Mobile Gloria « L'épopée des maquisards » .....	: 800 €
- Mme Malika BENCHAAABANE « Femmes du monde » édition 5 .....	: 2 000 €
- M. LAMYNE Mohamed « Animation de quartier » .....	: 378 €
- Association P'DAM « Fête d'été P'DAM » .....	: 1 200 €
- Mme Nora GREZ « Rencontre Conviviale 2019 » .....	: 1 000 €
- Mme Rabia REDJIL « Rencontre conviviale intergénérationnelle » .....	: 800 €
- Mme BENNA Fadila « Ensemble Partageons les Fêtes de fin d'année » ..	: 1 000 €
- Association P'DAM « Fête de Noel » .....	: 1 500 €
- Association Vagabond Crew « Stages Urban Circus » .....	: 2 000 €
- M. Nathjoy FREIRE DE CARVALHO « Horizon 2020 » .....	: 1 300 €

- de **PRELEVER** le montant de la dépense en résultant sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019.

- d'**AUTORISER** le Maire à effectuer les versements des subventions.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*  
\*                      \*

## **V - FINANCES**

### **1 - Fixation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 2019**

- de **FIXER** le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par l'EPT « Boucle Nord de Seine » à la Ville d'Asnières-sur-Seine à un montant de 1 092 521 € pour l'exercice 2019.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*  
\*                      \*

### **2 - Décision Modificative n° 1 du Budget Principal de la Ville et du Budget annexe des Parcs de Stationnement - Exercice 2019**

- de **VOTER** par chapitre la section de fonctionnement, et par chapitre et opération la section d'investissement, de la **DECISION MODIFICATIVE n° 1 du BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE** pour l'exercice 2019.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 289 832.00		32 289 832.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	58 599 745.00		58 599 745.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 142 299.00		5 142 299.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 748 806.00		8 748 806.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			0.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>104 780 682.00</b>		<b>104 780 682.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	6 540 000.00		6 540 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	605 500.00		605 500.00
022	DEPENSES IMPREVUES			0.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>111 926 182.00</b>		<b>111 926 182.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 203 597.68	-142 640.00	18 060 957.68
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 666 592.48	142 640.00	5 809 232.48
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT			0.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>23 870 190.16</b>		<b>23 870 190.16</b>
<b>TOTAL</b>		<b>135 796 372.16</b>		<b>135 796 372.16</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	245 000.00		245 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 605 450.00		10 605 450.00
73	IMPOTS ET TAXES	89 198 102.00		89 198 102.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	18 838 892.00		18 838 892.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 811 634.00		1 811 634.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>120 699 078.00</b>		<b>120 699 078.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	405 852.00		405 852.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000.00		7 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			0.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>121 111 930.00</b>		<b>121 111 930.00</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	167 498.82		167 498.82
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT			0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>167 498.82</b>		<b>167 498.82</b>
<b>TOTAL</b>		<b>121 279 428.82</b>		<b>121 279 428.82</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>TOTAL</b>
010	STOCKS			0.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 771 609.19		1 771 609.19
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	12 777 084.54		12 777 084.54
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 461 367.60		27 461 367.60
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			0.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 209 151.19		1 209 151.19
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>32 383 602.48</b>		<b>32 383 602.48</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>75 602 815.00</b>		<b>75 602 815.00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000.00		5 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	724 300.00		724 300.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 077 000.00		7 077 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			0.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			0.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 210.60		60 210.60
020	DEPENSES IMPREVUES	858 263.12		858 263.12
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>8 724 773.72</b>		<b>8 724 773.72</b>
45...	<b>Total des opérations .pour compte de tiers</b>	<b>134 892.32</b>	<b>19 000.00</b>	<b>153 892.32</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>84 462 481.04</b>	<b>19 000.00</b>	<b>84 481 481.04</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	167 498.82		167 498.82
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	11 746 179.62	17 907.85	11 764 087.47
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>11 913 678.44</b>	<b>17 907.85</b>	<b>11 931 586.29</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>96 376 159.48</b>	<b>36 907.85</b>	<b>96 413 067.33</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>TOTAL</b>
010	STOCKS			0.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	15 953 321.05		15 953 321.05
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			0.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			0.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			0.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			0.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			0.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>15 953 321.05</b>		<b>15 953 321.05</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 700 000.00		2 700 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	12 500 000.00		12 500 000.00
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			0.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			0.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			0.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			0.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	14 050 000.00		14 050 000.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>29 250 000.00</b>		<b>29 250 000.00</b>
<b>45...</b>	<b>Total des opérations .pour compte de tiers</b>	<b>145 933.76</b>	<b>19 000.00</b>	<b>164 933.76</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>45 349 254.81</b>	<b>19 000.00</b>	<b>45 368 254.81</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	18 203 597.68	-142 640.00	18 060 957.68
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 666 592.48	142 640.00	5 809 232.48
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	11 746 179.62	17 907.85	11 764 087.47
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>35 616 369.78</b>	<b>17 907.85</b>	<b>35 634 277.63</b>
<b>TOTAL</b>		<b>80 965 624.59</b>	<b>36 907.85</b>	<b>81 002 532.44</b>
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE				15 410 534.89
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>96 413 067.33</b>

- de **VOTER** par chapitre la section de fonctionnement et la section d'investissement, de la **DECISION MODIFICATIVE n° 1** du **BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT** pour l'exercice 2019.

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Total
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	468 300.00	-50 100.00	418 200.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		1 000.00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>469 300.00</b>	<b>-50 100.00</b>	<b>419 200.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	14 200.00		14 200.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00	-14 717.00	283.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES			
022	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>498 500.00</b>	<b>-64 817.00</b>	<b>433 683.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	148 900.00	64 817.00	213 717.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100.00		4 100.00
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>153 000.00</b>	<b>64 817.00</b>	<b>217 817.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>651 500.00</b>		<b>651 500.00</b>



**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	521 800.00		521 800.00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	115 000.00		115 000.00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>636 800.00</b>		<b>636 800.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 700.00		14 700.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>651 500.00</b>		<b>651 500.00</b>
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>651 500.00</b>		<b>651 500.00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			117 357.41
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		64 817.00	64 817.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	380 000.00		380 000.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>380 000.00</b>	<b>64 817.00</b>	<b>444 817.00</b>
4581	<b>Total des opérations .pour compte de tiers</b>			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>380 000.00</b>	<b>64 817.00</b>	<b>444 817.00</b>
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>380 000.00</b>	<b>64 817.00</b>	<b>444 817.00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>TOTAL</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			706 308.92
106	RESERVES			372 495.59
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			2 975.63
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<b>Total des recettes financières</b>				
<b>4582</b>	<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>			
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>				
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	148 900.00	64 817.00	213 717.00
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 100.00		4 100.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>153 000.00</b>	<b>64 817.00</b>	<b>217 817.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>153 000.00</b>	<b>64 817.00</b>	<b>217 817.00</b>

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité  
 Pour le Budget Principal de la Ville

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité  
 Pour le Budget Annexe Parcs de Stationnement

\*

\*

\*

### **3 - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables. Budget Principal de la Ville et Budget annexe des Parcs de Stationnement**

- d'**ADMETTRE** en non-valeur les créances pour un montant de 5 570,44 € sur le Budget Principal, et de 0,50 € sur le Budget annexe des Parcs de Stationnement.
- de **REJETER** l'admission en non-valeur de dossiers présentés sur le Budget Principal pour un montant de 1 560,30 € pour insuffisance de diligences ou de pièces justificatives des dossiers présentés.
- d'**ADMETTRE** en non-valeur les créances pour un montant de 0,50 € sur le Budget annexe des Parcs de Stationnement.
- d'**ADMETTRE** en créances éteintes les dossiers présentés pour un montant de 28 396,83 € sur le Budget Principal.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*

\*

\*

### **4 - Neutralisation et régularisation d'opérations sur les exercices antérieurs**

- de **CONSTATER** la moins-value de la cession du droit au bail du 96 rue des Grésillons, d'un montant de 2 000 €, par débit au compte 192 (plus ou moins-value sur cession d'immobilisation), et crédit au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).
- de **CORRIGER** la différence de solde, entre la Trésorerie et la Ville, sur le compte 204182, par débit au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et crédit au compte 2804182 (subvention d'équipement versées à d'autres organismes publics pour des bâtiments ou des installations) d'un montant de 43 163,84 €.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*

\* \*

## **5 - Autorisation spéciale d'ouverture de crédits en section d'investissement du Budget Principal de la Ville - Exercice 2020**

- d'**AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2020 avant le vote du Budget Primitif 2020, des dépenses d'investissement dans la limite des montants indiqués ci-après :

Chapitre-Libellé	Montant 2019	Ouverture 2020
1001 - AMENAGEMENT URBAIN	17 254 094,98	4 313 000,00
1002 - PROGRAMME ENFANCE	10 536 271,90	2 634 000,00
1003 - PROGRAMME SOCIO-CULTUREL	1 687 871,20	421 900,00
1004 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 905 364,40	726 000,00
454101 - PERILS	20 000,00	5 000,00
458103 - OP SOUS MANDAT CCAS DEP	114 892,32	28 700,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	5 000,00	1 250,00
13 - SUBVENTION INVESTISSEMENT	724 300,00	181 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 771 609,19	442 900,00
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	12 777 084,54	3 194 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 461 367,60	6 865 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 181 251,86	295 300,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 210,60	15 000,00
TOTAL	76 499 318,59	19 123 050,00

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*

\* \*

### **A. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

#### **1 - Attribution pour 2020 sous convention pluriannuelle d'objectifs d'un acompte sur la subvention de fonctionnement de l'exercice 2020 plafonné à 15 % de la subvention de fonctionnement 2019**

- **à certaines associations**

- d'**ALLOUER**, entre janvier et mars 2020, dans l'attente du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2020, un acompte constituant 15 % de la subvention de l'exercice 2019, aux associations sous convention pluriannuelle d'objectifs qui en auront fait la demande accompagnée des éléments justificatifs nécessaires.

Noms des associations	Rappel montant total de subvention de fonctionnement voté pour l'année 2019	Montant de subvention de fonctionnement 2020 payable entre janvier et mars 2020
Arts Martiaux d'Asnières	82 000,00	12 300,00
Asnières Handball Club	60 000,00	9 000,00
Asnières Hockey Club	40 000,00	6 000,00
Asnières Patinage	31 500,00	4 725,00
Asnières Volley 92	100 000,00	15 000,00
Association Familiale Catholique	31 000,00	4 650,00
Association Flachet Enfance	59 000,00	8 850,00
Cercle des Nageurs d'Asnières	47 000,00	7 050,00
Conservatoire d'Asnières	655 000,00	98 250,00
Football Club d'Asnières	117 000,00	17 550,00
Le Studio	58 000,00	8 700,00
Théâtre Armande Béjart	460 000,00	69 000,00
La Gaminerie	30 000,00	4 500,00
Help Familles	31 500,00	4 725,00
Toute l'Enfance en plein Air	85 000,00	12 750,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 887 000,00</b>	<b>283 050,00</b>

**NB :** Liste de l'ensemble des associations sous convention pluriannuelle d'objectifs, hormis les Centres Socioculturels Yannick Noah et Louise Michel ainsi que la Maison des Femmes, dont le Conseil d'Administration est composé d'élus administrateurs.

- d'**INTEGRER** les acomptes versés, au Budget Primitif de l'exercice 2020 et de les déduire du montant des subventions votées par le Conseil Municipal dans le cadre de ce Budget.
- de **PRELEVER** le montant de la dépense en résultant sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice en cause.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

(sauf : M. le Maire, M. LAM (+ pouvoir Mme PARRENIN), M. BATTAN, Mme CHRIQUI-MENGEOT, Mme BOURDIER-CHAREF, Mme CAZABAN, Mme ALOUANE-ADAFER, M. MARE (membres de C.A. d'associations, n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)

▪ **au Centre Socioculturel Yannick Noah**

- d'**ALLOUER**, entre janvier et mars 2020, dans l'attente du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2020, un acompte constituant 15 % de la subvention de l'exercice 2019, au **CENTRE SOCIOCULTUREL YANNICK NOAH**, sous convention pluriannuelle d'objectifs, qui en aura fait la demande comme suit :

Nom de l'association	Rappel montant total de subvention de fonctionnement voté pour l'année 2019	Montant de subvention de fonctionnement 2020 payable entre janvier et mars 2020
Centre Socioculturel Yannick Noah	95 000,00	14 250,00
<b>TOTAL</b>	<b>95 000,00</b>	<b>14 250,00</b>

- d'**INTEGRER** l'acompte versé, au Budget Primitif de l'exercice 2020 et de le déduire du montant de la subvention votée par le Conseil Municipal dans le cadre de ce Budget.
- de **PRELEVER** le montant de la dépense en résultant sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice en cause.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

(sauf : M. le Maire, M. LAM (+ pouvoir Mme PARRÉNIN), M. BATTAN, Mme CHRIQUI-MENGEOT, Mme BOURDIER-CHAREF, Mme CAZABAN, Mme ALOUANE-ADAFER, M. MARI (membres de C.A. d'associations, n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)

▪ au Centre Socioculturel Louise Michel

- d'**ALLOUER**, entre janvier et mars 2020, dans l'attente du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2020, un acompte constituant 15 % de la subvention de l'exercice 2019, au **CENTRE SOCIOCULTUREL LOUISE MICHEL**, sous convention pluriannuelle d'objectifs, qui en aura fait la demande comme suit :

Nom de l'association	Rappel montant total de subvention de fonctionnement voté pour l'année 2019	Montant de subvention de fonctionnement 2020 payable entre janvier et mars 2020
Centre Socioculturel Louise Michel	197 000,00	29 550,00
<b>TOTAL</b>	<b>197 000,00</b>	<b>29 550,00</b>

- d'**INTEGRER** l'acompte versé, au Budget Primitif de l'exercice 2020 et de le déduire du montant de la subvention votée par le Conseil Municipal dans le cadre de ce Budget.
- de **PRELEVER** le montant de la dépense en résultant sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice en cause.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

(sauf : M. le Maire, M. LAM (+ pouvoir Mme PARRÉNIN), M. BATTAN, Mme CHRIQUI-MENGEOT, Mme BOURDIER-CHAREF, Mme CAZABAN, Mme ALOUANE-ADAFER, M. MARI (membres de C.A. d'associations, n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)

▪ à la **Maison des Femmes**

- d'**ALLOUER**, entre janvier et mars 2020, dans l'attente du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2020, un acompte constituant 15 % de la subvention de l'exercice 2019, à l'association **LA MAISON DES FEMMES**, sous convention pluriannuelle d'objectifs, qui en aura fait la demande comme suit :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Rappel montant total de subvention de fonctionnement voté pour l'année 2019</b>	<b>Montant de subvention de fonctionnement 2020 payable entre janvier et mars 2020</b>
Maison des Femmes	83 000,00	12 450,00
<b>TOTAL</b>	<b>83 000,00</b>	<b>12 450,00</b>

- d'**INTEGRER** l'acompte versé, au Budget Primitif de l'exercice 2020 et de le déduire du montant de la subvention votée par le Conseil Municipal dans le cadre de ce Budget.
- de **PRELEVER** le montant de la dépense en résultant sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice en cause.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

(sauf : M. le Maire, M. LAM (+ pouvoir Mme PARRENIN), M. BATTAN, Mme CHRIQUI-MENGEOT, Mme BOURDIER-CHAREF, Mme CAZABAN, Mme ALOUANE-ADAFER, M. MARE (membres de C.A. d'associations, n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)

\*

\*

\*

## B. DEMANDES DE SUBVENTIONS

### 1 - **Approbation du projet de renouvellement et d'acquisition d'équipement de la Police Municipale et demande de subventions**

- d'**APPROUVER** le projet de renouvellement et d'acquisition d'équipement de la Police Municipale.
- de **SOLLICITER** toutes subventions relatives à ce projet auprès de la Préfecture via le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD), du Conseil Régional d'Île-de-France et de tout autre organisme subventionneur.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*

\*

\*

## C. MARCHES PUBLICS

### 1 - Communication de la liste des marchés publics et avenants conclus entre le 11 septembre 2019 et le 21 novembre 2019 au titre de la délégation donnée en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics

- de **PRENDRE ACTE** de la communication des marchés publics et des avenants, conclus entre le 11 septembre 2019 et le 21 novembre 2019 au titre de la délégation donnée en matière de préparation, passation, exécution.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*

\*

\*

## VI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET COMMERCE

### A. COMMERCE

#### 1 - Rétrocession du fonds de commerce sis 26 rue Gallieni à Asnières-sur-Seine

- d'**AUTORISER** la rétrocession du fonds de commerce sis 26 rue Gallieni au profit d'« Autentico'SL » immatriculé au Répertoire National des Entreprises et des Etablissements sous le n° 812 431 021.
- d'**AUTORISER** M. MANCIPOZ, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte de rétrocession authentique du fonds de commerce.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 28 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)

- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUEDDENE)

- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

CONTRE : --

ABSTENTION :

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)

- Mme ESCLATTIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : --

\*

\*

\*

#### 2 - Rétrocession du droit au bail du local sis 88 avenue de la Marne à Asnières-sur-Seine

- d'**AUTORISER** la rétrocession du bail commercial du local sis 88 avenue de la Marne au profit de « Toiles Chics », immatriculé au Registre de Commerce et des Société sous le n° 809 823 610.



- d'**AUTORISER** M. MANCIPOZ, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte de rétrocession authentique du droit au bail.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 28 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)
- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUEDDENE)
- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)
- ENGAGES POUR ASNIERES : 1 voix
- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

CONTRE : --

ABSTENTION :

- Mme ESCLATTIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : --

\*

\*

\*

### **3 - Rétrocession du fonds de commerce et droit au bail du local sis 169bis avenue d'Argenteuil à Asnières-sur-Seine**

- d'**AUTORISER** la rétrocession du fonds de commerce sis 169bis avenue d'Argenteuil au profit de la société « S-CAL CROSSFIT », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 832 055 537.
- d'**AUTORISER** M. MANCIPOZ, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte de rétrocession authentique du fonds de commerce.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 28 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)
- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUEDDENE)
- ENGAGES POUR ASNIERES : 1 voix
- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

CONTRE : --

ABSTENTION :

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)

- Mme ESCLATTIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : --

\*

\*

\*

## **VII - URBANISME**

### **A. AMENAGEMENT & GRANDS PROJETS**

#### **1 - Opération Robert Dupont : Acquisition au sein du programme immobilier de SEFRI-CIME d'un lot de volume correspondant au futur club-house de tennis en RDC ainsi que d'un lot de volume correspondant à un parc de stationnement de 25 places en sous-sol**

- d'**APPROUVER** l'acquisition, dans le cadre d'une vente d'immeuble à construire, du lot de volume correspondant aux futurs locaux du club-house de tennis d'une surface de 491 m<sup>2</sup> environ, au sein du programme immobilier de SEFRI-CIME sis 90-92 rue du Ménil et 56-66 rue Robert Dupont, au prix de 692 000 € hors taxe, et conformément à la notice descriptive des travaux.

- d'**APPROUVER** l'acquisition, dans le cadre d'une vente d'immeuble à construire du lot de volume correspondant au deuxième sous-sol aménagé en stationnement de 25 places, d'une surface de 882 m<sup>2</sup> environ, avec ses accès indépendants et servitudes, au sein du programme immobilier de SEFRI-CIME sis 90-92 rue du Ménil et 56-66 rue Robert Dupont, au prix de 510 000 € hors taxe, et conformément à la notice descriptive des travaux.
- d'**AUTORISER** l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les actes afférents à ces opérations.
- de **DEMANDER** pour ces acquisitions le bénéfice de l'article 1 042 du Code Général des Impôts.
- de **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget communal en cours.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 24 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)  
(sauf : M. le Maire, M. GUILLOT-NOEL, M. SELLIER et M. MARTIN SAINT-LEON  
n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)
- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUËDDENE)
- ENGAGÉS POUR ASNIERES : 1 voix
- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

CONTRE :

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)

ABSTENTION : --

- Mme ESCIATTIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : --

\*

\*

\*

## 2 - Opération Robert Dupont : Acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) des parcelles sises 74-78 rue Robert Dupont, cadastrées M 149 et 188

- d'**APPROUVER** le rachat par la Ville auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France des parcelles cadastrées M 149 et M 188 sises 74-78 rue Robert Dupont, d'une superficie cadastrale de 565 m<sup>2</sup> environ, au prix de 1 151 100 € hors frais et taxes.
- d'**AUTORISER** l'Adjoint au Maire délégué à signer et à déposer la demande de permis de démolir et tout acte s'y rapportant.
- de **DEMANDER** pour cette acquisition le bénéfice de l'article 1 042 du Code Général des Impôts.
- de **DIRE** que les dépenses afférentes à cette acquisition seront imputées sur le budget communal en cours.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 24 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)  
(sauf : M. le Maire, M. GUILLOT-NOEL, M. SELLIER et M. MARTIN SAINT-LEON  
n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)
- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUËDDENE)
- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

CONTRE :

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)

ABSTENTION :

- ENGAGÉS POUR ASNIERES : 1 voix

- Mme ESCIATTIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : --

\*

\*

\*

### **3 - Robert Dupont : Autorisation de dépôt du permis de construire provisoire pour l'installation d'un bâtiment modulaire pour relocalisation temporaire du club-house de tennis**

- d'**AUTORISER** l'Adjoint au Maire délégué à signer et à déposer la demande de permis de construire provisoire et tout acte s'y rapportant.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

(sauf : M. le Maire, M. GUILLOT-NOEL,  
M. SELLIER et M. MARTIN SAINT-LEON  
n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)

\*

\*

\*

### **4 - Opération RENAN-DUSSAU : Cession de l'immeuble situé au 8 rue Dussau, sur la parcelle S43, au promoteur FRANCO-SUISSE**

- d'**APPROUVER** la cession à la société FRANCO-SUISSE ou à tout substitué, de la parcelle cadastrée S 43 sise 8 rue Dussau, d'une superficie d'environ 214 m<sup>2</sup>, au prix de 804 000 € net vendeur.
- d'**AUTORISER** la société FRANCO-SUISSE, promoteur, ou tout substitué à réaliser sur l'emprise des biens immobiliers appartenant à la Ville, les études préalables à la cession et à déposer toutes autorisations nécessaires à la mise en œuvre du programme proposé.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 24 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)  
(sauf : M. le Maire, M. GUILLOT-NOEL, M. SELLIER et M. MARTIN SAINT-LEON  
n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)

- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUEDDENE)

CONTRE : --

ABSTENTION :

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)

- ENGAGES POUR ASNIERES : 1 voix

- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

- Mme ESCLATIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : --

\*

\*

\*

## **5 - Autorisation de dépôt d'un permis de construire provisoire pour l'installation de bâtiments modulaires rue des Caboeufs**

- d'**AUTORISER** l'Adjoint au Maire délégué à signer et à déposer la demande de permis de construire provisoire et tout acte s'y rapportant.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 24 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)  
(sauf : M. le Maire, M. GUILLOT-NOEL, M. SELLIER et M. MARTIN SAINT-LEON  
n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)
- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUEDDENE)

CONTRE : --

ABSTENTION :

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)
- ENGAGES POUR ASNIERES : 1 voix
- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix
- Mme ESCLATIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)
- N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : --

\*

\*

\*

## **6 - ZAC Parc d'Affaires - Quartier de Seine Ouest Convention d'occupation temporaire du domaine public communal relative au réseau de chauffage urbain géothermique**

- d'**APPROUVER** la convention d'occupation temporaire du domaine public communal relative au réseau de chauffage urbain géothermique du Quartier de Seine Ouest, ainsi que ses annexes.

- d'**AUTORISER** l'Adjoint au Maire, ayant délégation, à signer cette convention et tout document y afférent.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

(sauf : M. le Maire, M. GUILLOT-NOEL,  
M. SELLIER et M. MARTIN SAINT-LEON  
n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)

\*

\*

\*

## **B. URBANISME & RENOUVELLEMENT URBAIN**

### **1 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de subvention entre l'EPT Boucle Nord de Seine, la Ville d'Asnières-sur-Seine et Citallios dans le cadre de la concession d'aménagement pour l'opération d'aménagement et de Rénovation Urbaine des Hauts d'Asnières**

- d'**APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de subvention qui augmente le montant de la subvention de la Ville d'Asnières-sur-Seine à l'aménageur de 1 997 371 € H.T. et de **MODIFIER** l'échéancier de versement de la participation de la Ville.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

(sauf : M. le Maire, M. GUILLOT-NOEL,  
M. SELLIER et M. MARTIN SAINT-LEON  
n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)

\*

\*

\*

## **VIII - HABITAT**

### **1 - Garantie d'emprunt accordée à la « SA d'HLM France Habitation devenue SA d'HLM Seqens depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 » pour l'acquisition en VEFA de 76 logements sociaux situés 6 rue du Docteur Flemming - rue Teddy Rinier (Quartier Coubertin) à Asnières-sur-Seine**

- d'**ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des lignes de prêts d'un montant total de 8 070 504,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 100318, constitué de 6 lignes de prêts.
- d'**APPORTER** la garantie aux conditions suivantes : la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale de chacune des lignes du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- de s'**ENGAGER** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- de **VALIDER** la convention de réservation de logements au bénéfice de la Ville, figurant en annexe du présent, en contrepartie de cette garantie communale d'emprunt, et d'**AUTORISER** l'Adjoint au Maire disposant d'une délégation dans le domaine concerné à la signer.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

(sauf : M. le Maire, Mme FISCHER et M. MARTIN SAINT-LEON n'ont pas pris part au débat, au vote et avaient quitté la salle)

\*

\*

\*

## **IX - PATRIMOINE**

### **1 - Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour le remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) dans un Etablissement Recevant du Public (ERP) - Château d'Asnières-sur-Seine**

- d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué au Patrimoine, à la Sécurité des Equipements, à la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité, à signer la demande d'autorisation de travaux et tout acte s'y rapportant.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 28 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)

- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUEDDENE)

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)

- ENGAGES POUR ASNIERES : 1 voix

- Mme ESCLATTIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

CONTRE : --

ABSTENTION :

- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : --

\*

\*

\*

## **X - DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **1 - Approbation de la Charte "Métropole Nature"**

- d'**APPROUVER** la Charte « Métropole Nature ».

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

\*

\*

\*

## **XI - CULTURE ET TOURISME**

### **1 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre onéreux du domaine public relative au Château d'Asnières au profit de la Fédération française des échecs**

- d'**APPROUVER** le principe de la révision de la durée de la mise à disposition à titre onéreux du Château d'Asnières au profit de la Fédération française des échecs et de le porter à 40 jours par exercice annuel.
- de **FIXER** *prorata temporis* le montant de la redevance annuelle à 30 000 € T.T.C., soit 25 000 € H.T., sous réserve de la modification du taux de TVA applicable lors de l'exécution du présent avenant.
- d'**AUTORISER** l'Adjoint au Maire disposant d'une délégation dans le domaine concerné à signer l'avenant n° 1 à la convention.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 28 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)

- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUËDDIENE)

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)

- ENGAGES POUR ASNIERES : 1 voix

- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

CONTRE : --

ABSTENTION :

- Mme ESCLATTIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :--

\*

\*

\*

## **XII - EDUCATION - ENFANCE**

### **1 - Signature d'une convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap**

- d'**AUTORISER** le Maire à signer la convention de financement au titre de la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, présentée par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour 2019 et pour un montant de 31 020 €.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100 % ASNIERES ! : 28 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)

- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUEDDENE)

- ENGAGES POUR ASNIERES : 1 voix

- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

CONTRE : --

ABSTENTION : --

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)

- Mme ESCLATTIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

\*

\*

\*

## **XIII - RESSOURCES HUMAINES**

### **1 - Adhésion de la Ville à la convention du Centre Interdépartemental de gestion pour la mise en place d'une protection sociale complémentaire et au risque de prévoyance**

- d'**ADHERER** à la convention de participation conclue entre le CIG et Harmonie Mutuelle pour le « risque santé » et d'adhérer à la convention de participation conclue entre le CIG et Territoria Mutuelle pour le « risque prévoyance ».
- d'**ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents permanents de droit public et de droit privé en activité pour :
  - le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité :

pour ce risque, la participation financière de la Collectivité sera accordée exclusivement au contrat conclu par le CIG pour son caractère solidaire et responsable.
  - le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès :

pour ce risque, la participation financière de la Collectivité sera accordée exclusivement au contrat conclu par le CIG pour son caractère solidaire et responsable.

- de **FIXER** le niveau de participation comme suit :

▪ *pour le risque santé* :

CAT A : 9 euros/mois par agent,

CAT B : 15 euros/mois par agent,

CAT C : 24 euros/ mois par agent,

auxquels s'ajoutent 2 € supplémentaires par enfants jusqu'à leur 20 ans

▪ *pour le risque prévoyance* : à 5 € par agent

- de **REGLER** au CIG les frais de gestion annuels de 3 240 € compte tenu de l'effectif de la Collectivité (tarif pour les communes de de 1000 à 1999 agents).

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention.

La facturation des frais de gestion annuels donne lieu à l'émission par le CIG d'un titre de recette.

- de **PRELEVER** le montant de la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cause.

- d'**AUTORISER** le Maire à signer les conventions et tout acte en découlant.

Vote : Délibération adoptée à la majorité

POUR :

- 100% ASNIERES ! : 28 voix dont 3 pouvoirs (+ pouvoir : Mme GUILLERMET)

- LES CENTRISTES : 6 voix (+ pouvoir : M. MOUEDDENE)

- ENGAGES POUR ASNIERES : 1 voix

- ASNIERES ECO CITOYENS : 2 voix

CONTRE : --

ABSTENTION : --

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

- ALTERNATIVE CITOYENNE : 3 voix (+ pouvoir : M. GOMEZ)

- Mme ESCLATTIER : 1 voix (+ pouvoir : M. PESIC)

\*

\*

\*

#### **XIV - COMMUNICATION DU MAIRE SUR LES RAPPORTS FINANCIERS ET D'ACTIVITE 2018 DES SERVICES DELEGUES**

- de **PRENDRE ACTE** de la communication du Maire :

▪ sur les rapports financiers et d'activités établis pour l'année 2018 par les délégataires de service public de la Ville et les EPCI suivants :

1 - les chambres funéraires, les crématoriums et les pompes funèbres  
(SIFUREP),

2 - le cinéma l'Alcazar  
(LES ÉCRANS INDÉPENDANTS)

3 - la gestion des marchés d'approvisionnement  
(LE COMPTOIR DES MARCHES),



- 4 - la restauration scolaire  
(**SOGÈRES**)
- 5 - le self municipal  
(**SOGÈRES**)
- 6 - la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants Tom Pouce  
(**LES PETITS CHAPERONS ROUGES**)
- 7 - l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés  
(**SOCIÉTÉ NOUVELLE CENTRALE DE DÉPANNAGE ET DE REMORQUAGE**),
- 8 - l'exploitation du stationnement payant  
(**INDIGO PARK**),
- 9 - la conception, la construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain de l'Hôtel de Ville (**URBIS PARK / S.P.H.VA**),
- 10 - le gaz et l'électricité en Ile-de-France  
(**SIGEIF**),
- 11 - l'électricité et les réseaux de communication  
(**SIPPEREC**).

Votes : Délibérations adoptées à l'unanimité

\*

\*

\*

## **XV - COMMUNICATION DE LA LISTE DES DECISIONS DU MAIRE**

### **1 - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-22 et communiquées en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- de **PRENDRE ACTE** du compte rendu du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

190267	CONVENTION DE DON DE MATERIEL INFORMATIQUE ENTRE LA SOCIETE ACER ET LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE.
190268	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE ET ONEREUSE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA SOCIETE AXEL FILMS PRODUCTION POUR LE TOURNAGE D'UN FILM.
190269	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX A TITRE PONCTUEL ET ONEREUX ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET LA SOCIETE "UNITE DE PRODUCTION".
190270	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE PONCTUEL ET GRATUIT ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "SOCIETE CENTRALE D'APICULTURE".

- 190271 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET CERTAINES ASSOCIATIONS.
- 190272 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX A TITRE PONCTUEL ET ONEREUX ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET LA SOCIETE "LOUIS 2 PARIS - AGENCE DE PRODUCTION".
- 190273 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX MUNICIPAUX ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "1001 COULEURS".
- 190274 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX MUNICIPAUX ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "LES CŒURS D'ANGE".
- 190275 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, D'EMPLACEMENTS DE RUCHERS AVEC L'ASSOCIATION "LES RUCHERS D'ASNIERES".
- 190276 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE PONCTUEL ET ONEREUX ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "EQUIPES NOTRE-DAME".
- 190277 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX A TITRE PONCTUEL ET ONEREUX ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET LA SOCIETE "LOUIS 2 PARIS - AGENCE DE PRODUCTION".
- 190278 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATION SPORTIVE MUNICIPALE A TITRE PONCTUEL ET ONEREUX ENTRE LA COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET LA "LIGUE ILE-DE-FRANCE DE JUDO".
- 190279 CONVENTION D'OCCUPATION ONEREUSE, PROVISoire ET PRECAIRE, AU PROFIT DE LA SOCIETE BD, RELATIVE A UN LOCAL COMMERCIAL SIS 88 AVENUE DE LA MARNE A ASNIERES-SUR-SEINE.

\*

\*

\*

Les délibérations votées lors de la séance du jeudi 19 décembre 2019 peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de leurs publications.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 22 h 42.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieur et extérieurs de la Mairie  
le 24 DÉCEMBRE 2019*

**LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**



  
**Manuel AESCHLIMANN**